



Usufruit & droit d usage et d habitation

Par **RENAU**, le **08/06/2012** à **05:44**

Bonjour,

Ma mère est dcd en 1999 avec un testament léguant a titre particulier a sa fille (ma sœur) la jouissance particulière de droit d'usage et d'habitation et la dite maison serait occupée conjointement par mon père et ma sœur.

Puis DC de mon père en 2011, qui par testament déclare je lègue a ma fille l'usufruit de ma part sur la maison qui appartenait a moi même.

Ma fille aura la possibilité a sa seule convenance, de convertir cet usufruit en un simple droit d'usage et d'habitation, et ce a tous moment après l'ouverture de ma succession.

A l'heure actuelle, même si le notaire m'a pressé pour signer pretext